

(1) *La Savoie au XVIII^e siècle*. Jean Nicolas

(2) A.S. B 0394 (affaire du 30 mai 1728)

Affaire Constantin de Bongain contre le sieur Curtet(1)

Mieux encore que les signes extérieurs du paraître social, les comportements directement conflictuels dévoilaient les irréductibilités.

Surgies de causes souvent banales, les querelles entre nobles et bourgeois dépassaient très vite le cadre individuel. Un jeune roturier, le fils de l'avocat Crusilliat, provoqua ainsi un scandale, en juillet 1718, en levant sa canne contre le fils du baron d'Aiguebelle. Son cas était d'autant plus grave qu'il avait eu l'audace de proposer à son adversaire un combat à l'épée, au mépris des usages qui interdisaient à un noble de croiser le fer avec un roturier comme le chevalier d'Aiguebelle lui répondait qu'il lui ferait donner des coups de bâton, il lui rétorqua avec une insolence calculée : « Ne ditte pas [que] vous fayrés donner, dittes nous nous donnerons... ». Une « affaire de rien », mais c'était assez pour échauffer les esprits, et le président Gaud dut réunir quelques gentilshommes « des plus apparents » de Chambéry pour chercher un accommodement et amener le fils de l'avocat à formuler publiquement des excuses 219. De simples altercations, aggravées par des coups de canne ou d'épée, divisaient ainsi le public en deux clans, comme à Rumilly où un autre fils d'avocat, Joseph Jacquier, fut blessé par Julien de Gavens, un noble dont le procès fit grand bruit. Affaire identique à Pallud où Constantin de Bongain a une violente querelle avec le sieur Curtet, « un Bourgeois qui se donne des airs de canne, et qui traite des personnes au dessus de lui comme des gojats et des misérables »(2). Sur le terrain où se rejoignaient tous les mythes de la supériorité sociale, celui de la chasse, les infractions fournissaient l'occasion de souligner les différences. En 1717 deux marchands de Faverges, Claude-François et Antoine Doucet, poursuivis pour avoir contrevenu aux interdictions seigneuriales, s'entendirent rappeler que la chasse « n'est due qu'à un homme de condition, le chien, le faucon et l'épervier estant le symbole de la noblesse, comme la roüe d'une charrüe est celui de la roture ». En Savoie comme ailleurs les nobles se montraient « inexorables sur ce chapitre ». En cas de dispute, les rapports judiciaires relevaient toujours soigneusement la forme des insultes, vocabulaire et style. Si de noble à roturier le tutoiement était assez courant, au moins dans les villages, dans l'autre sens il empruntait évidemment un caractère irrespectueux, donc offensant. « Comm'en tu me tutié », s'écrie M. de La Fléchère à l'adresse de M^e Pachtod, ce notaire de Saint Jeoire qui osait lui tenir tête. Quant aux « injures verbales », il était admis que leur degré d' « atrocité » se mesurait aux mots utilisés, mais aussi à la qualité de la personne injuriée et au lieu où elles avaient été proférées. En vertu de ce triple critère, les George, des marchands et bourgeois d'Annecy, eurent droit à toute la sévérité des tribunaux pour avoir traité le sieur de Monpiton de « lâche » et de « poltron » auprès du puits Saint-Jean, carrefour le plus fréquenté de la ville: « toute cette famille de boutique s'estoit dechainée en plaine rue contre un gentilhomme avec des enormités d'outrages, de risées et de

mépris ».... Plus graves encore, évidemment, les insultes accompagnées d'une mise en cause directe de l'honneur nobiliaire, conduite exceptionnelle provoquée par l'ivresse ou par l'emportement. « Ne scavés-vous pas que vous parlez à un gentilhomme », demande François du Fresney de Monargue, premier syndic de Sallanches, à son compatriote le marchand Pierre Lydrel au cours d'une orageuse partie de cartes; « Je me fous de ta noblesse, paye moi ce que tu me dois », répond ce dernier... La dignité du groupe ne souffrit pas moins des insultes adressées en juillet 1712 par un bourgeois d'Annecy, sieur Pierre Durand, aux frères Dausens, des nobles plutôt faméliques qui venaient chasser dans ses vignes avec tous leurs chiens: « gueux », « mangeurs de courges et d'aricots », « ventre noir » ! Pour laver l'honneur nobiliaire, l'avocat général du Sénat demanda que l'insulteur fût amendé honorable en pleine ville, un jour de marché.